



SYNTHÈSE

DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2009-2024

#Luberon2039

CONSTRUISONS
NOTRE AVENIR



Au cœur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Parc naturel régional du Luberon est un espace vivant et préservé qui s'étend sur 185 000 hectares, répartis sur 77 communes du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence.

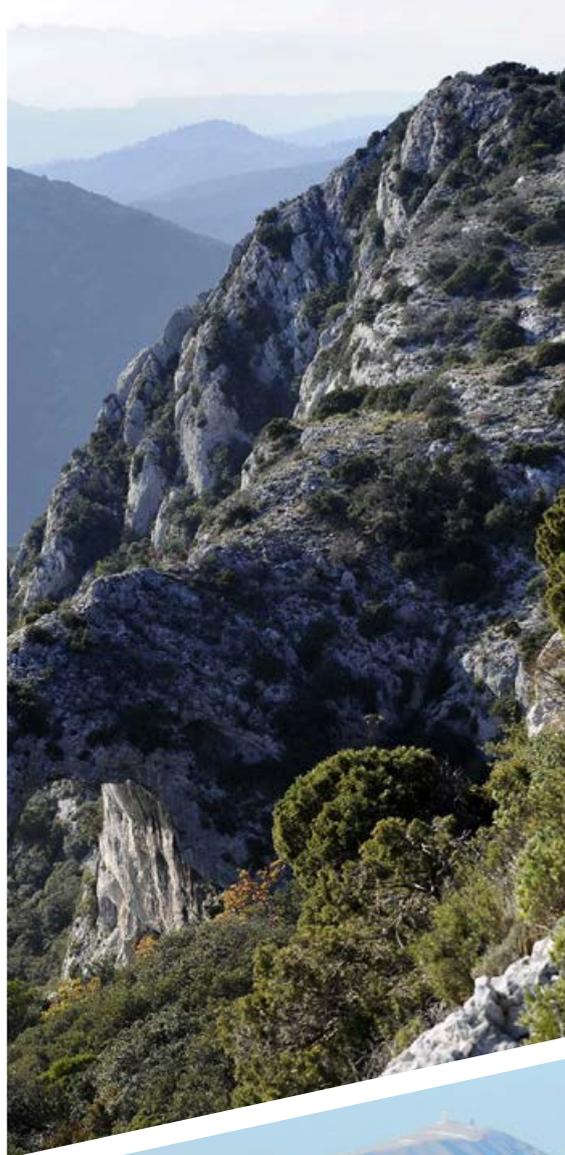
L'épine dorsale de ce territoire est le massif du Luberon, qui s'étire d'ouest en est sur 75 km entre Cavaillon et Forcalquier et culmine à 1 125 m au sommet du Mourre Nègre. Reliant le nord et le sud du territoire, la combe de Lourmarin sépare le Petit Luberon à l'ouest, du Grand Luberon à l'est. Vers le nord, le Parc du Luberon englobe une partie des Monts de Vaucluse. Vers le sud, c'est la Durance qui en forme la limite géographique et administrative sur plus de 105 km entre Lurs et Cavaillon.

Situé aux carrefours des influences climatiques méditerranéennes et montagnardes, ce territoire se caractérise par une mosaïque de reliefs, de paysages et de milieux naturels, résultat du substrat géologique, du climat, de l'activité humaine, agricole et pastorale.

C'est aujourd'hui un espace vivant, peuplé de 183 860 habitants.

Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc du Luberon, le périmètre d'étude proposé intègre les 15 communes situées sur le versant sud de la montagne de Lure et les communes qui n'avaient pas adhéré en 2009, permettant d'englober l'intégralité des bassins de vie et intercommunalités dans un même territoire de projet.

Photo V. Damourrette/SIPA



Qui sont les signataires de la Charte du Parc ?

La Charte d'un Parc, c'est un projet que des hommes et des femmes se choisissent pour faire vivre et protéger leur territoire.

La Charte du Parc naturel régional du Luberon est LE document de référence du Parc. Elle concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 15 ans. Elle détaille les engagements, fixe les objectifs à atteindre.

Ensemble, les élus des communes, des établissements de coopération intercommunale, des Départements et de la Région s'engagent à mettre en œuvre des actions visant à préserver les patrimoines et à développer durablement le territoire.

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon anime et de coordonne la mise en œuvre de la Charte du Parc.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient politiquement, techniquement et financièrement le fonctionnement et les missions du syndicat mixte. C'est le principal financeur des Parcs naturels régionaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'État est le garant de la bonne mise en œuvre de la Charte et de sa cohérence avec les politiques publiques.



Ce document constitue une synthèse de l'évaluation de la Charte 2009-2024 du Parc naturel régional du Luberon, et du diagnostic territorial pour la future Charte 2024-2039. Il présente une analyse synthétique des effets de la mise en œuvre de la Charte actuelle sur l'évolution du territoire. Il permet de dégager les principaux enjeux à prendre en compte dans la prochaine Charte.

Pour chaque thématique abordée dans le diagnostic territorial, la synthèse est présentée selon 5 rubriques :



LE CONTEXTE

Offre une description généraliste du territoire.



L'EFFET DE LA CHARTE

Tente d'analyser son impact sur l'évolution du territoire.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC DU LUBERON

Précise le rôle du syndicat mixte et les actions menées au service du territoire.

QUELQUES INDICATEURS

Suivi de la mise en œuvre de la Charte 2009-2024.

LES ENJEUX

À intégrer dans la Charte en cours d'élaboration pour 2024-2039.

Cette synthèse est issue des analyses et des études préalables (évaluation et diagnostic territorial). Des fiches thématiques et une vidéo de présentation du territoire ont été réalisées afin de rendre les études plus accessibles lors de la phase de concertation.

Des webinaires ont également été proposés et enregistrés pour mieux comprendre les évolutions à l'œuvre sur le territoire.



Retrouvez toutes ces ressources sur le site internet du Parc du Luberon : www.parcduluberon.fr rubrique Révision de la charte

SOMMAIRE

p.4 VUE D'ENSEMBLE SUR L'ÉVALUATION

p.8 ANALYSE SYNTHÉTIQUE des effets de la mise en œuvre des mesures prioritaires de la Charte 2009-2024 sur l'évolution du territoire et perspectives pour 2024-2039

PARTIE 1 : Un patrimoine et des ressources naturels et culturels remarquables, mais vulnérables

p.8 Le patrimoine géologique, témoin de l'évolution du territoire

p.9 Un patrimoine naturel qui mérite toute notre attention

p.10 Une eau précieuse et fragile, support de vie et de nombreux usages

p.11 La forêt, de vastes espaces, en croissance et multi-usages

p.12 Les carrières, une activité ancestrale

p.13 Un patrimoine culturel varié, riche et abondant, et pourtant toujours fragile et menacé

p.14 Une mosaïque de paysages identitaires du territoire

PARTIE 2 : Une organisation de l'espace et des activités dynamiques mais sous tensions

p.15 La population, les services et le logement : des disparités entre bassins de vie

p.16 L'urbanisme et l'aménagement du territoire : vers une maîtrise de la consommation des espaces

p.17 Un cadre de vie privilégié

p.18 L'énergie : le défi de la mise en œuvre d'une stratégie locale bas carbone

p.19 La mobilité : un territoire rural marqué par l'usage de la voiture

p.20 Un développement économique en mutation

p.21 L'agriculture, une activité économique identitaire en pleine transition et source d'attractivité du territoire

p.22 Le tourisme, une activité fortement liée au patrimoine naturel et culturel

p.23 Les sports de nature, une pratique en hausse

p.24 L'éducation à l'environnement et au territoire, un moyen de transmission indispensable

p.25 LE SYNDICAT MIXTE : gouvernance et organisation

p.26 LES GRANDS DÉFIS À RELEVER À L'HORIZON 2039

p.26 Les grandes tendances pour demain

p.27 Ambition et défis pour 2024-2039

ÉVALUATION DE LA CHARTE 2009-2024



La couleur des étoiles traduit le niveau d'atteinte des objectifs.
5 étoiles = 100 %

Ce document présente un résumé du bilan évaluatif des mesures prioritaires mises en œuvre par le Parc et ses partenaires et ayant permis de répondre aux 10 objectifs stratégiques de la Charte 2009-2024.

L'État et tous les membres (Région, Départements, intercommunalités, communes et syndicat mixte) ont été parties prenantes dans la mise en œuvre.

Objectif ①

**PROTÉGER LES PAYSAGES,
TRANSMETTRE LES PATRIMOINES
ET GÉRER DURABLEMENT LES
RESSOURCES NATURELLES**



Depuis 2009, les parties prenantes de la Charte se sont attachées à accroître la connaissance du territoire, à protéger les patrimoines naturel, culturel et paysager ainsi que les ressources, et à concilier au mieux les activités humaines.

Les mesures ont atteint les résultats attendus bien que certains champs n'aient pas été explorés ou suffisamment approfondis. Il s'agit d'un objectif à long terme qui devra être reconduit et renforcé.

(*) ENS : Espaces naturels sensibles

(*) SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux



Réserve naturelle nationale géologique du Luberon

Inventaires du patrimoine géologique, de la faune et de la flore

Publication du Courrier scientifique

Garde régionale forestière

9 sites Natura 2000

Gestion des ENS*

SAGE* Calavon-Coulon

Biodiversité domestique

Contrat de gestion du bassin Largue-Laye

Préservation du Vautour percnoptère

Préservation du Pélobate cultripède

Trame turquoise : préservation et restauration des mares

Économisons l'eau,
chaque goutte compte

Inventaires et gestion des zones humides

Charte forestière de territoire Luberon-Lure

Silhouettes villageoises

Inventaires du patrimoine bâti

Plan de paysage Luberon-Lure

Conservation, restauration, protection du patrimoine bâti,
architectural et urbain

Restauration, aménagement et animation
du Château de l'environnement, Monument historique

Objectif ②

**RÉALISER UN AMÉNAGEMENT FIN
ET COHÉRENT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**



Cet objectif visait à la mise en œuvre d'outils de planification et d'aménagement. Il avait également pour ambition de mobiliser les acteurs locaux, créer des partenariats et favoriser les retours d'expérience. L'ensemble des partenaires a participé activement à la planification territoriale et à son évolution.

Aller plus loin dans cet objectif nécessiterait davantage de partenariats entre les acteurs, notamment en amont des projets.

(*) SCoT : Schéma de cohérence territoriale

(*) PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal



Requalifications paysagères

Avis sur les SCoT* PLUi* PLU

Avis et conseils sur les projets d'aménagements à impacts

Orientations
d'aménagement et de
programmation (OAP)

Étude d'impact des réseaux aériens

Contrat régional
d'équilibre territorial (CRET)

Objectif 3

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA QUALITÉ DE VIE



Le but recherché à travers cet objectif a toujours été de veiller à développer un territoire agréable et fonctionnel au quotidien pour sa population. Entre 2009 et 2024, les signataires de la Charte ont recherché à lutter contre la pollution lumineuse, à améliorer la qualité de vie et à créer une réelle dynamique en faveur de la transition énergétique. Les indicateurs de résultat définis à l'époque ont été atteints voire dépassés.

Il s'agit aujourd'hui d'être plus ambitieux, de mieux prendre en compte les grands défis à venir (notamment les effets du changement climatique), ainsi que les singularités du territoire.



Conseil architectural

Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Territoire à énergie positive pour la croissance verte
TEPCV

SEDEL

Services d'économies durables en Luberon énergie et eau

Extinction de l'éclairage public et lutte contre la pollution lumineuse

Réseau de chaufferies-bois et groupement de commandes plaquettes forestières

Méthanisation

Recherche de solutions contre le changement climatique

Nature en ville

Jardiner au naturel

Luberon Labo Vélo

Charte signalétique et règlements locaux de publicité

Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages du Luberon

Objectif 4

FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE UN ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE TERRITOIRE



Depuis la création du Parc, le lien entre territoire, produits et producteurs a constitué une priorité. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de cette Charte devaient contribuer à maintenir l'agriculture et à développer des pratiques en faveur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité.

Les résultats attendus ont été largement dépassés. Néanmoins, des efforts restent à faire en termes d'actions agro-environnementales et d'alimentation saine et durable pour tous.



Projet alimentaire territorial

Forums circuits courts et alimentation

De la ferme à ta cantine

Marchés paysans

Magasins de producteurs

Cuvées AOC Luberon marquées Valeurs Parc

Filière blé-farine-pain « blé paysan bio » marquée Valeurs Parc

Zones agricoles protégées et expérimentations sur le foncier agricole

Filière isolants naturels : chanvre, paille, etc.

Recherche en agro-ressources

Filière colorants naturels

La Thomassine-Vergers et jardins conservatoires

Vergers villageois

Vergers paysans

Objectif 5

METTRE EN ŒUVRE LES PRATIQUES D'UN TOURISME DURABLE



L'attractivité touristique du territoire date des années 1970. Le tourisme constitue une activité endogène qui peut dégrader rapidement la qualité de vie de la population. Aussi les signataires se sont-ils engagés à travers la Charte 2009-2024 à concilier la préservation des patrimoines, la prise en compte des acteurs locaux et la mise en tourisme du territoire. Une attention particulière a été portée notamment au développement des loisirs et des sports de nature.

Aujourd'hui, l'écotourisme est une notion suffisamment partagée par les acteurs locaux pour aller plus loin et s'affirmer en tant que destination écotouristique.



- Écotourisme
- Géotourisme
- Énotourisme
- Espace valléen Luberon-Lure
- Rencontres du tourisme durable
- Réseau de géopartenaires
- Marque Valeurs Parc
- J'adopte la Luberon attitude
- Réseau bistrots de pays Luberon
- Comité Espaces Sites Itinéraires
- Avis sur les manifestations sportives
- Chemins des Parcs
- Espace VTT Provence Luberon Lure
- Topoguides
- EuroVelo 8, la véloroute de la Méditerranée

Objectif 6



AMÉLIORER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ET L'ATTRACTIVITÉ DES PARCS D'ACTIVITÉS ET DES ENTREPRISES



Parce que les acteurs économiques ont une place importante dans le territoire, il était essentiel à travers la Charte 2009-2024 d'accompagner les parcs d'activités et les entreprises vers de meilleures performances environnementales. Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées afin de partager les valeurs de la Charte avec de nombreuses entreprises. Initié par le syndicat mixte du Parc, cet objectif a ensuite été repris par les partenaires, en l'absence de moyens alloués au Parc.

Charte « Entreprendre durablement en Luberon »

Programme « Performant et responsable en Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Objectif 7



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE



Au-delà des enjeux écologiques, les signataires de la Charte avaient un objectif d'entraide à travers le développement d'une économie sociale et solidaire et d'insertion professionnelle. Plusieurs chantiers de réinsertion ont été réalisés depuis 2009 ; mais en l'absence de moyens alloués au Parc, il a été difficile de mener un tel objectif à grande échelle et sur plusieurs années.

Partenariats avec des associations

Chantiers de réinsertion

Objectif 8

MOBILISER LE PUBLIC POUR RÉUSSIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cet objectif visait à mieux comprendre les enjeux liés au développement durable en s'appuyant sur la communication, l'éducation, la formation et la sensibilisation des publics. Les programmes éducatifs ont été une réussite, bien que les demandes aient augmenté en même temps que les moyens s'amenuisaient. Les démarches de sensibilisation et de communication ont permis la mobilisation autour des enjeux de la Charte.

Une meilleure implication de tous, et notamment des citoyens, sera l'une des clés de réussite pour les prochaines années.



Programme annuel d'actions éducatives

Mon collège en Luberon

Coins nature en Luberon

Séjours au Château de l'environnement

Vélo-éducation

Mesure 100 du Plan climat régional (public lycéen)

Réseau Luberon Jeunesse

Coins de verdure pour la pluie

Relais du Parc

Sites d'accueil du Parc :

Fête du Parc

La Lub'ambule

Château de l'environnement à Buoux,
La Thomassine à Manosque

Expositions

Samedis du Parc

Sorties buissonnières

Journée des fruits et saveurs d'autrefois

Journées européennes du patrimoine

Journées du patrimoine de pays et des moulins

Rendez-vous aux jardins

Plan de communication du Parc

Le Grand Pique-nique du Parc

Sites internet et réseaux sociaux

Démarche interne d'éco-responsabilité

ALL RIDE VTT Luberon

Jour de la Nuit

Visites au moulin de Salignan
et à la dalle de Saignon

Objectif 9

PROMOUVOIR DES PRATIQUES PARTICIPATIVES



De nombreuses données et éléments de connaissance ont été collectés et diffusés aux élus et aux publics grâce à des outils accessibles à tous. Prendre en compte les besoins des habitants et utiliser la concertation dans les projets du Parc est, au fil du temps, devenu une habitude.

Aujourd'hui, au-delà du partage d'information, la participation et l'engagement de tous les acteurs apparaissent comme des incontournables pour enrichir et démultiplier les actions et/ou construire les décisions.

Regards et paroles d'habitants

Forum des jeunes de la Réserve de biosphère

Plateforme numérique
de contribution citoyenne
pour la révision de la Charte

Trophées de la Réserve
de biosphère

Conseil territorial Luberon2039 (inédit !)

Objectif 10

MIEUX ÉCHANGER AVEC LES TERRITOIRES EXTÉRIEURS



Afin de construire des relations pérennes et d'apporter de nouvelles opportunités, la Charte 2009-2024 a permis au Parc d'axer les projets vers la coopération : avec les territoires voisins, avec les Parcs de la région et certains territoires à l'international. Les résultats sont très positifs en matière de mutualisation, de retours d'expérience et d'expertise internationale.

Réserve de biosphère Luberon-Lure de l'Unesco

Géoparc mondial Unesco

Parc naturel de Bouhachem
au Maroc

Fédération des parcs
naturels régionaux de France

Réseau des parcs naturels régionaux
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

SIT Système d'information territorial interparc



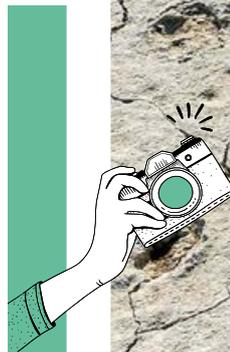
PARTIE 1

UN PATRIMOINE ET DES RESSOURCES NATURELS ET CULTURELS REMARQUABLES, MAIS VULNÉRABLES

LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE, TÉMOIN DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

CONTEXTE

La diversité des roches, des fossiles et des paysages est l'une des grandes richesses naturelles du territoire. La protection et la valorisation de cette géodiversité font partie des missions anciennes du Parc du Luberon, notamment à travers la gestion de la Réserve naturelle géologique du Luberon. Elles contribuent à la reconnaissance du territoire comme Géoparc mondial Unesco.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

Les mesures de la Charte ont permis de préserver les sites géologiques de la Réserve naturelle géologique, d'améliorer la connaissance scientifique et de sensibiliser les publics à la géologie.

Sous l'impulsion du Parc, le patrimoine géologique est également pris en compte dans le développement du géotourisme.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

La gestion de la Réserve naturelle géologique permet d'assurer la protection et une meilleure connaissance d'un patrimoine non renouvelable.

Reconnu Géoparc mondial par l'Unesco, le Parc contribue, à une échelle locale, à la mise en œuvre des objectifs de développement durable fixés par l'ONU.

QUELQUES INDICATEURS

Plusieurs sites à empreintes fossiles de pas de mammifères bénéficient d'une protection physique.

Durant la période 2009-2024, 5 000 fossiles ou lots de fossiles ont été inventoriés et conservés dans les collections du Parc. Une partie est présentée au public dans le musée de géologie à la Maison du Parc.



LES ENJEUX POUR 2024-2039

La future Charte devra intégrer les objectifs de protection et de connaissance scientifique à travers la gestion de la Réserve naturelle géologique et ancrer davantage la reconnaissance Géoparc mondial Unesco sur le territoire, dans des actions de valorisation de la géodiversité.

Le partage des études géologiques permettra de mieux appréhender les évolutions climatiques et de mieux comprendre leurs impacts sur la biodiversité.

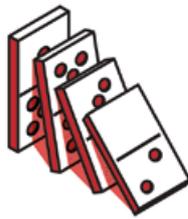


UN PATRIMOINE NATUREL QUI MÉRITE TOUTE NOTRE ATTENTION

CONTEXTE

Le territoire bénéficie d'une biodiversité remarquable due à une richesse des milieux naturels et à leur état de conservation globalement bon. Néanmoins, le phénomène mondial d'érosion touche aussi notre territoire. Cette érosion concerne 18 % de nos espèces d'oiseaux, 33 % des reptiles et amphibiens, 26 % des mammifères, 14 % des papillons de jour et 7 % des plantes vasculaires*.

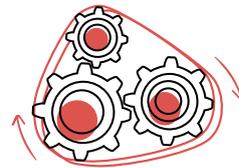
(*) Plantes vasculaires : plantes pourvues de vaisseaux par lesquels circule l'eau puisée par les racines.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

La gestion des sites de protection (Natura 2000, Espaces naturels sensibles...) et l'animation de la Réserve de biosphère Luberon-Lure ont permis à la fois de préserver notre patrimoine naturel et d'augmenter la connaissance naturaliste.

La mise en œuvre de la Charte a favorisé l'appropriation collective des enjeux liés à la biodiversité.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le Parc gère plusieurs sites d'inventaires et de protection ou contribue à leur gestion. Il mène de nombreuses actions sur les milieux humides, ouverts et semi-ouverts.

Il veille aux incidences que les orientations et les choix en matière d'aménagement du territoire ont sur la biodiversité.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

Il s'agira de mieux prendre en compte les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité sur le territoire, et d'intégrer les Objectifs de développement durable de l'ONU dans les projets du Parc.

QUELQUES INDICATEURS

Durant la période 2009-2024, 6 757 espèces ont été recensées dont 2 172 espèces floristiques, 3 484 insectes et 156 oiseaux nicheurs.

UNE EAU PRÉCIEUSE ET FRAGILE, SUPPORT DE VIE ET DE NOMBREUX USAGES

CONTEXTE

Dans un contexte globalement sec, les rivières et les milieux aquatiques associés constituent de véritables oasis de fraîcheur et de vie. Ils constituent des corridors écologiques et de véritables réservoirs de biodiversité. En plus d'être un patrimoine commun, l'eau est avant tout une ressource indispensable pour le territoire.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

La gestion concertée de l'eau s'organise progressivement à l'échelle des bassins versants, donnant des résultats et des retours d'expériences positifs à partager.

Plus de transversalité et de cohérence s'opèrent progressivement entre les acteurs locaux.

(*) SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le Parc s'est affirmé comme animateur territorial dans la gestion de l'eau à l'échelle du territoire (pilotage du SAGE* du Calavon et contrat du Largue).

Il mène de nombreuses actions de gestion-protection, notamment sur les zones humides, et de sensibilisation, à travers l'opération « Économisons l'eau ».

Il veille aux incidences sur l'eau et accompagne les choix en matière d'aménagement du territoire.

QUELQUES INDICATEURS

La prise de compétence GEMAPI et eau/assainissement par les intercommunalités a également eu des impacts positifs pour le territoire.

30 collectivités ont été sensibilisées et formées aux économies d'eau.

L'évolution positive de la qualité des eaux : 5 stations en bon état en 2009, progressant à 11 en 2018 sur le Calavon.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

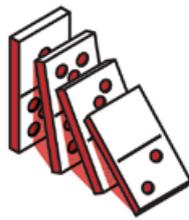
Face aux évolutions climatiques, le territoire devra poursuivre ses efforts d'économies d'eau, mieux connaître encore ses ressources en eau et ses zones humides, afin de les protéger durablement et de réduire les pollutions et l'imperméabilisation des sols.



LA FORÊT, DE VASTES ESPACES EN CROISSANCE ET MULTI-USAGES

CONTEXTE

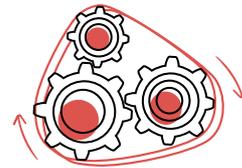
La forêt représente près de 65 % du territoire, 70 % est privée, 30 % est publique et communale. C'est une forêt méditerranéenne jeune et diversifiée, indispensable à l'équilibre des sols, des eaux et du climat. Outre la biodiversité qu'elle accueille, la forêt est un support de loisirs, de pastoralisme et une ressource bois en pleine croissance.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

Le Parc du Luberon coopère avec les gestionnaires pour mieux prendre en compte la biodiversité forestière et le paysage.

De plus, le pastoralisme est aujourd'hui reconnu comme un moyen de prévention des risques d'incendie et de conservation des milieux.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le Parc est reconnu comme un partenaire par les acteurs forestiers et les propriétaires. La mise en place et l'animation de la charte forestière de territoire contribuent à une meilleure gestion de certains secteurs forestiers à forts enjeux.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

La future Charte devra apporter des solutions face à l'important morcellement du foncier, au risque incendie toujours omniprésent dans les massifs et à l'adaptation des espaces forestiers face au changement climatique.

QUELQUES INDICATEURS

La surface forestière augmente encore mais le morcellement de ces espaces forestiers reste important.

Depuis 2009, les surfaces et le nombre de propriétaires forestiers regroupés ont évolué positivement, passant de 40 propriétaires sur 1 000 ha à 500 sur 3 500 ha en 2020.

LES CARRIÈRES, UNE ACTIVITÉ ANCESTRALE

CONTEXTE

Les ressources minérales du territoire sont variées et utilisées depuis de nombreux siècles pour la fabrication d'outils, la construction, l'agriculture, l'industrie, la santé, ou encore la création artistique.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

La protection du patrimoine géologique et de la biodiversité ainsi que l'attention particulière aux nuisances et à l'aménagement du territoire ont eu des effets positifs sur l'engagement des carriers du Luberon en faveur de bonnes pratiques environnementales.

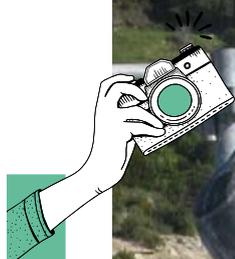


L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le syndicat mixte a mis en place plusieurs axes de travail afin de suivre, d'accompagner et de diminuer l'impact des activités des carrières sur le territoire.

QUELQUES INDICATEURS

La gestion durable des ressources minérales n'a pas fait l'objet d'une évaluation précise sur la période 2009-2024.



LES ENJEUX POUR 2024-2039

La Charte 2024-2039 devra faire le lien avec le schéma régional des carrières et définir très précisément les zones sensibles où l'activité de carrière devrait être proscrite.



UN PATRIMOINE CULTUREL VARIÉ, RICHE ET ABONDANT, ET POURTANT TOUJOURS FRAGILE ET MENACÉ

CONTEXTE

Le patrimoine bâti et le petit patrimoine rural sont les témoins de notre histoire. L'héritage culturel (traditions, savoir-faire...) et les espaces ou événements culturels participent à l'identité territoriale. Face à cette grande richesse patrimoniale, il est complexe de maintenir un effort élevé de conservation et de valorisation.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

Les mesures de protection et de valorisation du patrimoine bâti, architectural et urbain participent à l'attractivité (notamment touristique) du territoire.

Cette conservation est également un gage de transmission de la culture locale pour les générations futures.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le Parc continue ses actions d'inventaire et de connaissance du patrimoine culturel matériel et immatériel. Depuis sa création, le conseil architectural contribue à la préservation du bâti. Il peut également accompagner la rénovation de certains sites patrimoniaux.

Durant la période 2009-2024, le Parc a investi dans la restauration d'un site emblématique : le Château de l'environnement à Buoux.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

La préservation du patrimoine culturel dans sa diversité pourra permettre de transmettre ce qui fait l'originalité du territoire.

La culture permet en effet de comprendre notre histoire, de conserver notre identité et nos spécificités territoriales.

La culture est également un vecteur d'ouverture d'esprit et de liens sociaux.

QUELQUES INDICATEURS

Depuis 2009, 50 édifices ont été restaurés, 6 espaces urbains aménagés, 3 sites protégés, 400 édifices renseignés ou mis à jour dans la base de données et 30 recommandations réalisées en matière d'urbanisme.

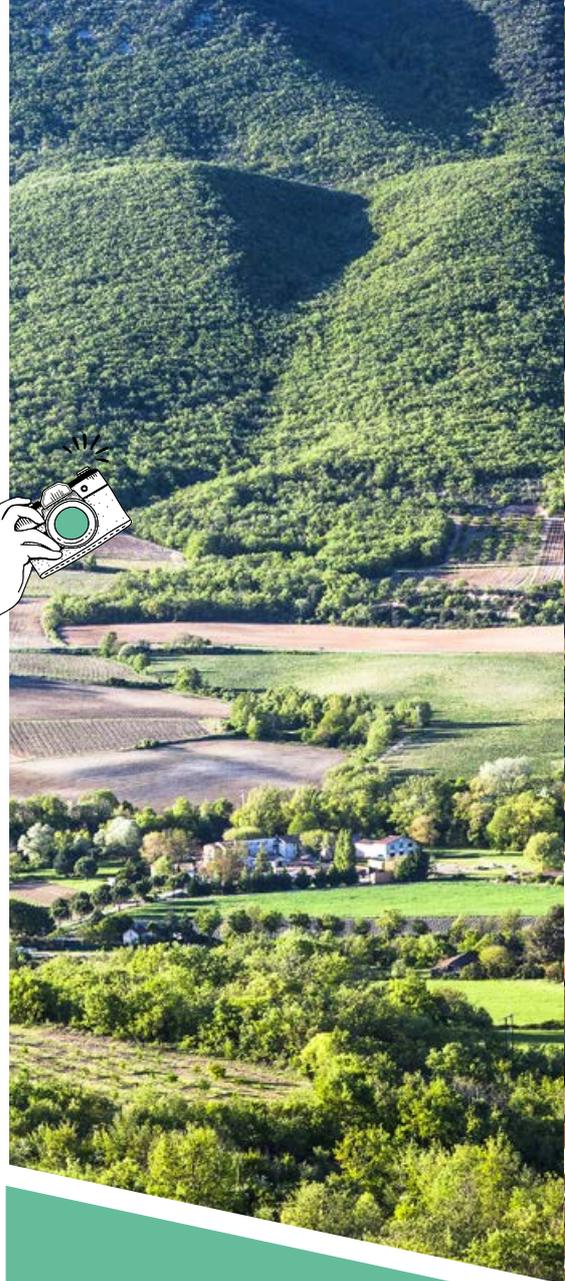
UNE MOSAÏQUE DE PAYSAGES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Les paysages du Luberon et de Lure sont l'un des atouts majeurs du territoire. La qualité paysagère est devenue une composante fondamentale du cadre de vie, ainsi qu'un support du développement local. Nos paysages vivent et se transforment, mais peuvent aussi se dégrader.



Photo D. Tatin



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

La concertation qui a conduit à la définition du plan de paysage a mobilisé et sensibilisé les acteurs locaux sur la question des paysages et le risque de leur banalisation.

QUELQUES INDICATEURS

Afin d'étudier l'évolution des paysages sur le long terme, l'Observatoire photographique des paysages s'appuie sur 60 points de vue associés aux 8 unités paysagères identifiées. Depuis 2009, 2 mises à jour des photos ont été réalisées.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Animateur du plan de paysage, le syndicat mixte accompagne les villes et villages pour la requalification de leurs points noirs paysagers et veille à l'intégration paysagère des projets d'aménagement.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

La mise en œuvre des actions de requalification paysagère devra être conduite collectivement.

La future Charte devra associer la préservation des paysages et l'engagement du territoire dans la transition énergétique.



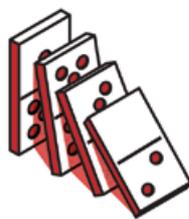
PARTIE 2

UNE ORGANISATION DE L'ESPACE ET DES ACTIVITÉS DYNAMIQUE MAIS SOUS TENSIONS

LA POPULATION, LES SERVICES ET LE LOGEMENT, DES DISPARITÉS ENTRE LES BASSINS DE VIE

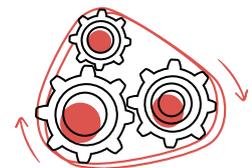
CONTEXTE

Le dynamisme démographique décline progressivement. Les pôles urbains situés sur le pourtour conservent un solde naturel positif mais sont peu attractifs. Dans les communes de plus petite taille, la croissance démographique due à l'excédent migratoire s'est quant à elle atténuée.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

Il est difficile de connaître les effets de la Charte sur la population et les services. En revanche, concernant le logement, elle a contribué à limiter l'étalement et la standardisation des logements.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le Parc du Luberon met à disposition des particuliers et des communes adhérentes un conseil architectural qui vise à faire en sorte que tous les projets de construction et de rénovation puissent être pensés en harmonie avec le territoire et ses patrimoines.

Il a accompagné les communes et aidé à concevoir de nouveaux quartiers respectueux des sites, multipliant l'offre de logements pour tous et adaptés aux besoins du territoire.

QUELQUES INDICATEURS

Des disparités sont constatées selon les bassins de vie. D'après l'INSEE, le sud Luberon attire davantage les familles. Le nombre de personnes isolées et de résidences secondaires gagne du terrain, notamment autour de la montagne de Lure.

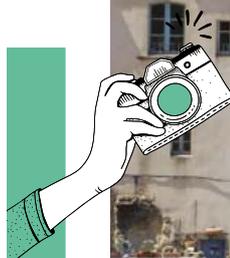
LES ENJEUX POUR 2024-2039

La future Charte devra prendre en compte la pression démographique et le vieillissement de la population, qui s'accroît fortement, posant des enjeux en termes d'accessibilité aux logements, aux services et aux équipements.

L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : VERS UNE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

CONTEXTE

Entre 2003 et 2018, ce sont en moyenne 95 ha qui ont été consommés par an, majoritairement des espaces agricoles (à 75 %) et naturels (à 25 %). Ces terrains ont été artificialisés essentiellement pour la production de logements puis d'espaces d'activités.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

Les effets de la mise en œuvre de la Charte sont difficiles à percevoir.

Ce qui importe est justement ce qui n'est pas visible, à savoir la réduction des nuisances et des pollutions (notamment visuelles), la minimisation de la consommation d'espace et la préservation des patrimoines.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le syndicat mixte accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement, veille à la maîtrise du foncier et propose des solutions pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité, paysagers ou énergétiques dans les projets.

Au plus près des besoins des communes, le Parc du Luberon a apporté son expérience pour permettre un développement des activités tout en essayant de maîtriser l'artificialisation des terres.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

La future Charte du Parc devra être compatible avec les règles contenues dans le SRADDET*, notamment l'objectif de diminuer de 50 % le rythme de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, et d'atteindre zéro perte de surfaces agricoles irriguées.

(*) SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

QUELQUES INDICATEURS

Un effort particulier a été fourni par les communes et les intercommunalités afin d'élaborer leurs règles locales à travers les documents d'urbanisme et ainsi maîtriser les projets d'aménagement.

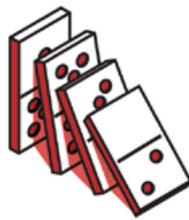
60 communes sur 77 disposent d'un document d'urbanisme en 2021.



UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

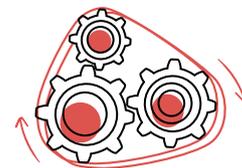
CONTEXTE

4 axes dans la Charte permettent de prendre en compte la qualité du cadre de vie : le végétal dans les villes et villages, les déchets, la signalétique et la qualité de l'air.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

Les mesures de la Charte 2009-2024 ont contribué à la mise en œuvre d'une écologie urbaine, à la réduction de dispositifs publicitaires et à mieux cerner les enjeux de la qualité de l'air pour le territoire.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le syndicat mixte a mené plusieurs actions de sensibilisation et de formation auprès des élus, des techniciens et des particuliers sur la gestion écologique des espaces verts et des jardins.

Il accompagne les collectivités en matière de publicité et de signalétique ainsi que dans la résorption des dépôts sauvages de déchets.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

Afin d'atténuer les effets du changement climatique et de réduire les pollutions (de l'air, de l'eau, visuelles ou sonores par exemple), d'importants efforts devront être faits dans les prochaines années, notamment en matière de végétalisation des espaces urbains. La question de la réduction des déchets produits sera également à prendre compte.

QUELQUES INDICATEURS

Depuis 2009, 70 communes sont passées à zéro pesticide, 6 plans verts ont été mis en place, la charte signalétique a été révisée en 2014 et appliquée.

La compétence déchets transférée aux intercommunalités a été une action positive dans le traitement des déchets. La réhabilitation des anciennes décharges d'ordures ménagères s'est amplifiée avec l'aide du Parc.

L'ÉNERGIE : LE DÉFI DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE LOCALE BAS CARBONE

CONTEXTE

Le profil énergétique du territoire révèle une forte dépendance aux produits pétroliers et à l'électricité. Le territoire achète plus d'énergie qu'il n'en vend.

La production locale d'énergie renouvelable est en hausse relative, avec une prédominance de l'hydroélectricité (62 % de la production). La biomasse est la seconde énergie produite localement. Le solaire photovoltaïque est en hausse régulière.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

La Charte a permis de réduire les consommations et les dépenses d'énergie communales et à faire émerger « un réflexe énergie » auprès des élus communaux dans leurs projets publics.

Entre 2012 et 2017, les communes adhérentes ont baissé de 12 % leur consommation d'énergie dans les bâtiments et de 32 % dans l'éclairage public.

En 2021, 46 communes pratiquent l'extinction totale ou partielle de leur parc d'éclairage public.

QUELQUES INDICATEURS

Depuis 2009, 50 communes (sur 77) ont participé au dispositif SEDEL (service d'économies durables en Luberon). Les économies financières annuelles liées aux économies d'énergie sont de 6,42€/hab en moyenne.

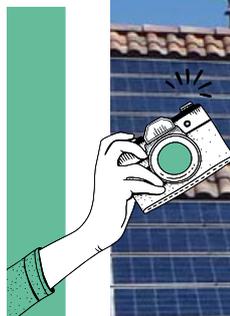


L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

En 2009, le Parc a créé à titre expérimental le dispositif SEDEL. À la demande des élus, le syndicat mixte a maintenu le dispositif.

Avec le SARE, le Parc a accompagné les particuliers afin d'élever le niveau de performance énergétique de leur habitation.

Les enjeux énergie-climat pris en compte par le syndicat mixte sont aujourd'hui largement partagés dans les politiques publiques locales (PCAET, SCOT).



LES ENJEUX POUR 2024-2039

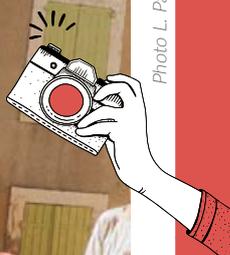
À l'horizon 2039, le SRADDET donne comme objectif une baisse de 27 % des consommations territoriales d'énergie par rapport à 2012.

L'augmentation de la production d'énergies renouvelables sera nécessaire. Elle devra s'accompagner d'un profond respect des espaces naturels et agricoles ou des sites et des paysages qui en font sa richesse.

La hausse des prix de l'énergie soulèvera la question de la précarité énergétique des ménages les plus modestes et des activités économiques du territoire.



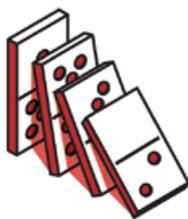
Photo L. Palenzuela



LA MOBILITÉ : UN TERRITOIRE RURAL MARQUÉ PAR L'USAGE DE LA VOITURE

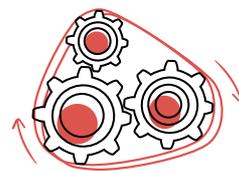
CONTEXTE

Le territoire est situé à proximité d'infrastructures et d'axes de communication. Ces équipements permettent de disposer d'une bonne accessibilité globale, notamment pour rejoindre les pôles urbains et bassins de vie structurants. Néanmoins, à l'intérieur du territoire, on note des niveaux d'accessibilité différents.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

La question de la mobilité n'a pas été prioritaire dans la Charte 2009-2024. Néanmoins, le territoire est parvenu à améliorer et à sécuriser les déplacements en adaptant les transports en commun, en aménageant des aires de covoiturage ou en intégrant dans les politiques publiques le développement des modes de déplacement actifs.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le syndicat mixte soutient depuis de nombreuses années le développement de la pratique du vélo via par exemple l'aménagement de la Véloroute du Calavon ou la mise en place du programme Luberon Labo Vélo.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

En vue de réduire les consommations d'énergie, il sera nécessaire de modifier les comportements en matière de déplacements. La future Charte devra mettre l'accent sur le développement des modes actifs et soutenir des solutions alternatives et innovantes de mobilité, adaptées au territoire rural.

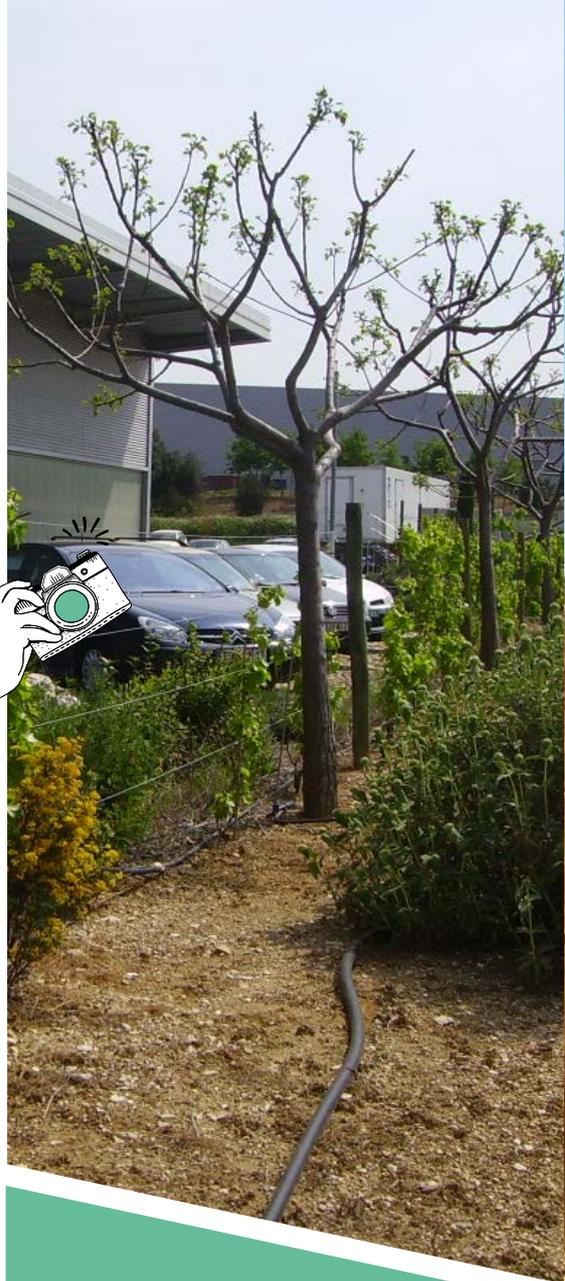
QUELQUES INDICATEURS

Une hausse des déplacements domicile-travail est constatée, ce flux représente environ 1/3 des déplacements quotidiens de la population. La voiture est le mode le plus utilisé par les actifs en raison du caractère rural du territoire. Parmi ces déplacements, même les plus courts sont encore majoritairement réalisés individuellement en voiture.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN MUTATION

CONTEXTE

Marquées par une activité industrielle et agricole très importante, les dynamiques économiques ont progressivement évolué vers des activités du secteur tertiaire (commerces, banques, assurances, transports, hôtellerie, restauration, services à la personne, immobilier). Les zones d'activités sont principalement situées dans ou à proximité des villes. Le reste du territoire est maillé par des petites zones artisanales d'intérêt plus local.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

La compétence économique n'étant pas de ressort du syndicat mixte, il est difficile de connaître précisément les effets de la Charte sur l'évolution du territoire.

Sur la période 2012-2017, 46 entreprises ont adhéré à la charte « Entreprendre durablement en Luberon ». Ce résultat montre l'aspiration des entreprises, et aussi des collectivités, à tendre vers une transition énergétique et écologique.

QUELQUES INDICATEURS

Selon l'INSEE, 3 000 emplois supplémentaires ont été comptabilisés en 10 ans.

900 ha de foncier sont en zones d'activités et environ 200 ha en projet dans les SCOT.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Malgré le manque de moyens humains en interne, le syndicat mixte continue à sensibiliser les entreprises aux grands enjeux de demain. Il accompagne les porteurs de projets qui s'engagent dans des démarches de responsabilité sociétale, de performance environnementale ou de valorisation des ressources naturelles.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

La bio-économie (bio-matériaux ou bio-molécules par exemple) et l'économie circulaire sont des secteurs innovants pour le territoire.

Le développement économique devra se maintenir tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociétaux et énergétiques.

La requalification des zones d'activités devra participer d'un développement économique plus respectueux du territoire.

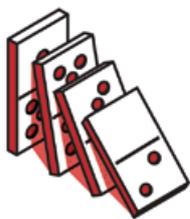


Photo H. Vincent

L'AGRICULTURE, UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE IDENTITAIRE EN PLEINE TRANSITION ET SOURCE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

CONTEXTE

2^{ème} activité économique du Luberon, l'agriculture fournit de multiples services. Elle est d'une exceptionnelle diversité (céréales, vignes, arboriculture, maraîchage, élevage...). Néanmoins, la perte continue d'agriculteurs reste prégnante. En 2010, 50 % de la population agricole pouvait prétendre à la retraite d'ici 2020, avec un agriculteur sur deux non remplacé.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

La mise en œuvre de la Charte a permis d'impliquer de multiples acteurs dans la dynamique de préservation des terres agricoles et de tester sur le territoire des outils fonciers innovants (ZAP, espaces tests, remembrement, réhabilitation de friches...). Une relative dynamique s'est mise en place auprès des collectivités.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le syndicat mixte accompagne les collectivités et les porteurs de projets en matière de développement agricole. Il aide les exploitations agricoles à s'engager dans les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Sur la période 2009-2024, il a permis notamment d'impulser la filière panicole et de mettre en place le Projet alimentaire territorial Luberon.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

La vocation agricole et pastorale des terres restera un enjeu fort pour le territoire.

L'amélioration du potentiel nourricier du territoire ainsi que la généralisation des pratiques agro-environnementales seront des priorités à intégrer dans la prochaine Charte.

QUELQUES INDICATEURS

Depuis 2009, 5 diagnostics agricoles et fonciers sur les communes ont été réalisés et 1 à une échelle intercommunale.

En 2011, 400 agriculteurs engagés dans la vente directe ont été recensés (soit 20 % des exploitations agricoles).

23 % des surfaces agricoles sont converties en agriculture biologique.

LE TOURISME, UNE ACTIVITÉ FORTEMENT LIÉE AU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

CONTEXTE

Le territoire possède une forte attractivité touristique de par son climat, sa géographie et ses patrimoines naturels et culturels exceptionnels. Depuis 2009, l'activité touristique s'organise en vue de promouvoir une destination écotouristique.



Photo V. Damourrette/SIPA



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

Les actions engagées dans la Charte 2009-2024 ont largement contribué à attirer l'attention sur un tourisme respectueux de son environnement et de ses patrimoines.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le syndicat mixte œuvre avec ses partenaires à la diversification des offres et à l'émergence d'une filière écotouristique, notamment à travers le programme Espace valléen Luberon-Lure.

Le Parc a conduit les études qui mèneront prochainement à la création d'un Grand Site de France dans le massif des Ocres.

QUELQUES INDICATEURS

39 entreprises ont été marquées « Valeurs Parc naturel régional ».

En 2017, le transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités a eu pour effet de créer une nouvelle synergie territoriale autour de la destination Luberon.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

La maîtrise des flux touristiques sur certains sites devra être un sujet de veille permanente.

De plus, l'activité touristique devra anticiper les effets du changement climatique (incendies, épisodes de canicule...).

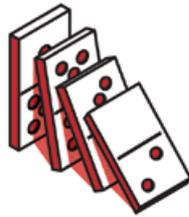


Photo P. Duiret

LES SPORTS DE NATURE, UNE PRATIQUE EN HAUSSE

CONTEXTE

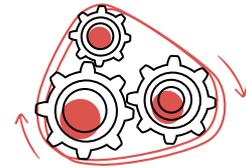
La diversité des milieux du territoire permet la pratique de nombreux sports de nature accessibles à tous et à tous niveaux : randonnée pédestre, marche nordique, vélo, VTT, escalade...



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

La mise en œuvre de la Charte 2009-2024 a largement contribué à la création d'évènements et d'équipements structurants pour le territoire.

Elle a également eu pour effet de sensibiliser et de mettre en réseau les acteurs des loisirs et des sports de nature autour des préoccupations environnementales.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le rôle du Parc est d'être une force de propositions et un acteur du développement raisonné des loisirs et des sports de nature.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

Vecteur majeur d'éducation, d'insertion, de santé, d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité, de loisirs et de retombées économiques, les sports de nature devront aussi être conjugués avec la nécessité de préserver un patrimoine naturel fragile, par la conciliation voire la réglementation.

QUELQUES INDICATEURS

Les manifestations sportives en espaces naturels sont soumises à un avis préalable. Depuis 2009, 40 à 100 avis par an sont formulés par le Parc afin de veiller à la préservation des milieux.

Outre les actions de formation, de connaissance et de promotion, le Parc a été à l'initiative du site régional www.cheminsdesparcs.fr valorisant 48 itinéraires et 548 points d'intérêt sur le patrimoine naturel et culturel (en 2021).

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU TERRITOIRE, UN MOYEN DE TRANSMISSION INDISPENSABLE

CONTEXTE

L'éducation à l'environnement et au territoire vise à permettre aux citoyens, qui habitent ou séjournent sur le territoire, d'appréhender la complexité des enjeux environnementaux.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

Les demandes d'intervention du Parc auprès des scolaires ne cessent d'augmenter.

Ceci démontre l'effet fortement positif de la mise en œuvre de la Charte sur le territoire.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Le Parc est un acteur incontournable dans l'éducation à l'environnement et au territoire. Il impulse et accompagne plusieurs actions innovantes permettant de transmettre les enjeux du territoire et des objectifs de développement durable auprès d'un large public et plus fortement auprès des scolaires.

Ces actions sont par exemple le programme annuel d'actions éducatives, les séjours et classes vertes, les éco-délégués, la désimperméabilisation des cours d'école...

QUELQUES INDICATEURS

L'éducation scolaire et l'éducation populaire sont fortement portées par les collectivités et les acteurs locaux.

Chaque élève du territoire a bénéficié d'au moins 3 actions de sensibilisation à l'environnement et au territoire au cours de la période 2009-2024.

LES ENJEUX POUR 2024-2039

Pour parvenir à transmettre aux générations futures nos patrimoines naturels et culturels, la prochaine Charte devra maintenir ses mesures éducatives et davantage s'appuyer sur le secteur culturel.

L'objectif sera d'impulser un engagement citoyen plus affirmé afin de faciliter la transition écologique et citoyenne de notre territoire.

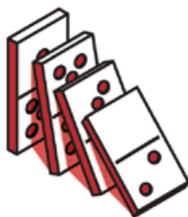


LE SYNDICAT MIXTE : GOUVERNANCE ET ORGANISATION

CONTEXTE

Lors de la création du Parc en 1977, son périmètre était de 85 328 ha et comptait 33 communes adhérentes. Après 2 révisions, le périmètre est passé à 185 145 ha avec 77 communes adhérentes.

Aujourd'hui, le périmètre d'étude de la révision de la Charte concerne 240 757 ha et 100 communes.



LES EFFETS DE LA CHARTE 2009-2024

Tous les signataires de la Charte sont représentés dans la gouvernance du syndicat mixte. Cependant, le taux de participation varie d'une collectivité à l'autre. Les élus bénéficient de l'avis d'une équipe technique et scientifique pluridisciplinaire afin de décider au mieux dans l'intérêt du territoire.



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC

Durant la mise en œuvre de la Charte, plusieurs lois ont réorganisé les compétences des collectivités territoriales. Les missions du Parc ont ainsi perdu de leur lisibilité. Mais il demeure un partenaire incontournable pour les collectivités, pour mettre en œuvre le projet de transition écologique et citoyenne du territoire et les objectifs de développement durable localement.

QUELQUES INDICATEURS

Entre 2009 et 2024, 4 EPCI et la commune d'Auribeau ont intégré le syndicat mixte.

Les instances délibérantes et les commissions consultatives prévues ont été bien mises en place et animées. 3 présidents du syndicat mixte et 4 directeurs se sont succédé. Parmi les instances consultatives, seul le Conseil scientifique a perduré. Le Conseil des associations et le Conseil de développement se sont progressivement éteints.

En 2021, le comité syndical est composé de 99 délégués titulaires, qui s'appuient sur une équipe d'une cinquantaine d'agents. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 M€ en moyenne par an, dont la moitié environ est financée par les cotisations statutaires. Les dépenses d'investissement se montent à 1,7 M€ en moyenne par an (avec des pics liés aux travaux au Château de l'environnement).

LES ENJEUX POUR 2024-2039

Face aux défis globaux et locaux auxquels le territoire sera confronté, le renforcement des moyens humains et financiers, et une plus forte implication collective (élus, scientifiques, associations, citoyens, entreprises...) seront nécessaires.

LES GRANDES TENDANCES POUR DEMAIN

Les études préalables (évaluation de la mise en œuvre de la Charte et diagnostic du territoire) et les échanges avec les acteurs locaux dans le cadre de la concertation ont mis en lumière des grandes tendances climatiques, environnementales, sociétales et économiques auxquelles le territoire sera confronté lors des prochaines années.



→ LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Avec une hausse de la température moyenne (+1,3 à +4,3 °C et jusqu'à +5,6 °C en été) **entre 2035 et 2085, les risques encourus sont préoccupants** : perte de biodiversité (faune et flore), diminution de la ressource en eau, perte de productivité agricole, crues, vagues de chaleur intenses, îlots de chaleur en ville...

Limiter le réchauffement à +1,5 °C est encore possible, mais cela requiert des changements sociétaux radicaux. Les évolutions possibles dépendront de nos modes de production et de consommation, et plus généralement de nos modes de vie au quotidien. Il est nécessaire d'agir dès à présent et d'engager tous les acteurs locaux dans les transitions, permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les effets du changement climatique ou de s'y adapter.

→ L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

Depuis les années 1990, **le dynamisme démographique du Parc naturel régional du Luberon décline progressivement**.

Les pôles urbains situés sur son pourtour conservent un solde naturel positif mais sont peu attractifs. Dans les communes de plus petite taille, la croissance démographique due à l'excédent migratoire s'est quant à elle atténuée. Le tissu économique du territoire, diversifié, est très concentré dans quelques grandes communes.

Au cours de la décennie écoulée, l'emploi s'est développé dans les services aux entreprises, mais s'est replié dans la construction et les transports, comme ailleurs dans la région. La montée en qualification et le faible dynamisme de l'emploi local se sont accompagnés d'une hausse importante du chômage des résidents. Celle-ci a été particulièrement marquée dans des communes plus peuplées, comme Cavaillon et Apt.

Enfin, le développement des résidences secondaires s'est accentué sur la période récente.

→ LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité du Luberon est extrêmement riche. On y trouve par exemple près de 30 % de la flore française et plus du quart des oiseaux nicheurs de France. Cette richesse est due à la diversité des milieux naturels et humanisés, ainsi qu'à leur état de conservation globalement bon.

Mais elle est en partie menacée : le phénomène mondial d'érosion touche aussi notre territoire : 48 % des espèces d'oiseaux, 33 % des reptiles et amphibiens, 26 % des mammifères, 14 % des papillons de jour, 7 % des plantes vasculaires, sont inscrits sur une liste rouge des espèces menacées (UICN). Cette érosion concerne une biodiversité « exceptionnelle » (espèces rares, parfois endémiques), tout autant qu'une biodiversité plus « ordinaire » et de proximité. Elle concerne les milieux naturels (milieux ouverts et rocheux, milieux humides surtout), autant que la campagne cultivée et les espaces périurbains.

→ LES NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Avec les évolutions législatives sur le climat, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) déploie la stratégie de la Région Sud pour 2030 et 2050 et devra s'appliquer ici.

L'objectif de ce plan ambitieux est de bâtir un nouveau modèle d'aménagement du territoire.

Parmi les objectifs :

- 5 380 000 habitants en 2030, soit une variation annuelle moyenne de 0,4 %
- diminuer de 50 % le rythme de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à 2006-2014
- concentrer les nouveaux développements en zones urbaines
- atteindre 0 perte de surface agricole irriguée
- horizon 2030 : + 30 000 logements par an, dont 50 % de logements abordables
- horizon 2050 : rénovation thermique et énergétique de 50 % du parc ancien
- une région neutre en carbone en 2050
- une offre de transports intermodale à l'horizon 2022.

Notre territoire aura un rôle à jouer dans l'atteinte de ces objectifs.

À ces grandes tendances se rajoutent les conséquences liées au Covid-19, qui auront marqué la révision de la Charte et les dernières années de sa mise en œuvre.

L'AMBITION ET LES DÉFIS À RELEVER POUR 2024-2039

À travers ses missions, l'ambition du Parc du Luberon pour les années à venir est d'anticiper les évolutions environnementales, climatiques, sociétales et économiques afin de les atténuer et/ou de s'y adapter, en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.

Il s'agira de mettre en œuvre les transitions favorables à la bonne santé et au bien-être de notre territoire et de ses habitants.

Pour répondre à cette ambition générale, plusieurs défis devront être relevés collectivement :

Défi ①

FÉDÉRER LES FEMMES ET LES HOMMES POUR FAIRE TERRITOIRE

C'est agir collectivement et de manière sereine à la mise en œuvre des transitions afin de créer des conditions favorables pour notre territoire.

Défi ③

PRÉSERVER LES BIENS COMMUNS AFIN D'ASSURER L'HARMONIE D'UN TERRITOIRE VIVANT

C'est préserver la biosphère, la nature, ses ressources (air, eau, sols), la biodiversité et la richesse du patrimoine culturel et paysager, afin d'assurer de bonnes conditions de vie aux habitants.

Défi ⑤

GÉNÉRALISER DES MODES DE VIE RÉSILIENTS, SOURCES DE BIEN-ÊTRE POUR RESPIRER MIEUX

C'est faire le choix de la sobriété et de la résilience, qui permettront de mieux vivre et de vivre en meilleure santé, dans un monde qui demeure incertain.

Défi ②

ORGANISER LE TERRITOIRE POUR FAIRE DE NOS SINGULARITÉS UN ATOUT

C'est participer à un aménagement et une gestion respectueux du territoire pour faire de nos singularités un véritable atout d'avenir.

Défi ④

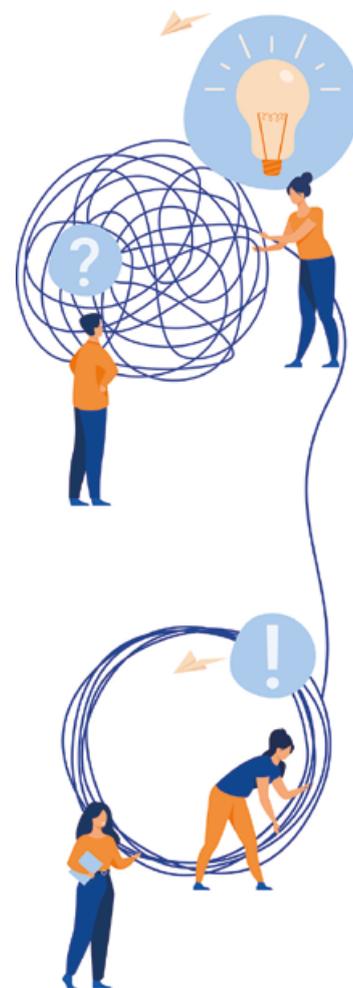
PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCO-INNOVANT VALORISANT LES RESSOURCES ET LES TALENTS LOCAUX

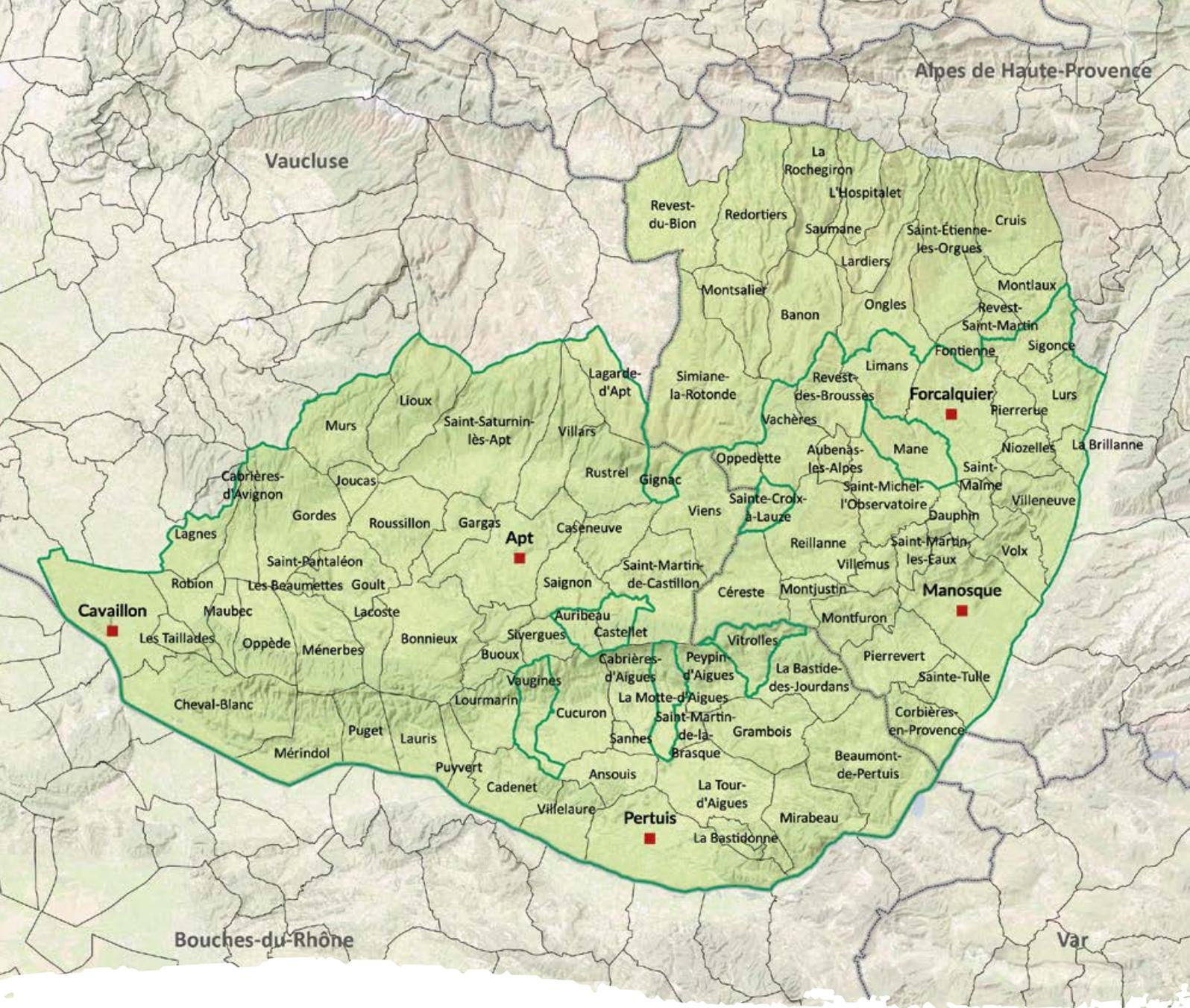
C'est s'appuyer sur nos ressources, savoir-faire et talents locaux pour innover en faveur d'une économie locale, plus sociale et solidaire, pour une agriculture diverse, agroécologique, tournée vers une alimentation de qualité pour tous, et pour être exemplaire en matière d'écotourisme.

Défi ⑥

ÊTRE UN PASSEUR DE RELAIS POUR TRANSMETTRE LES CULTURES DU TERRITOIRE

C'est impliquer les citoyens, notamment les jeunes, pour qu'à leur tour ils aient les clés de la connaissance et des cultures du territoire à transmettre aux générations futures.





Parc
naturel
régional
du Luberon

Une autre vie s'invente ici



Parc naturel régional du Luberon

60, place Jean-Jaurès BP122
84404 Apt Cedex
04 90 04 42 00
contact@parcduluberon.fr



Carte du périmètre actuel du Parc et du périmètre d'étude pour 2024-2039

- Périmètre actuel du Parc
- Périmètre d'étude #Luberon2039
- Limite départementale
- Limite communale
- Villes principales

Rédaction : les services du PNRL
Graphisme : Juliette Loquet
Illustrations : pch.vector, upklyak, rawpixel.com, freepik
Photos : PNRL sauf mention contraire
Cartographies : M. Krebs-SIT PNR PACA-Luberon (sources PNRL, BP Topo, BD Alt, Landsat7, IGN PFAR 2007-2021)
Imprimé par L'Imprim sur papier 100 % recyclé avec des encres végétales
Nov. 2021